

Revégétalisation

A réaliser en complément à tout type d'intervention sur les émissaires

Fonctionnalité

L'objectif de cette opération est de reconstituer une ripisylve sur les secteurs où elle a disparu. Les plantations peuvent également compléter la végétation en place afin de la renforcer ou de la diversifier. Cette technique consiste à mettre en terre des essences autochtones adaptées afin de réimplanter un cordon végétal entre le lit du cours d'eau et la plaine, assurant ainsi de nombreuses fonctions :

- rôle de filtre qui permet de capter une partie des eaux de ruissellement qui proviennent du bassin versant avant leur arrivée au cours d'eau,
- reconstitution de zones d'ombrage qui limitent le réchauffement des eaux et les phénomènes d'eutrophisation,
- maintien des berges et création de caches pour la faune piscicole grâce au système racinaire,
- reconnaissance et mise en valeur paysagère du cours d'eau,
- restitution d'un corridor favorable aux déplacements de nombreuses espèces terrestres

Spécificités des émissaires agricoles

De nombreux émissaires agricoles présentent une végétation rivulaire quasi-absente. Deux cas de figure typiques sont observés :

- en zone de culture : la végétation a été supprimée lors des opérations d'hydraulique agricole (rectification, recalibrage, drainage) et l'exploitation agricole limite son développement.
- en zone de pâture : l'absence de clôture favorise le piétinement des berges par le bétail qui détruit ainsi la végétation rivulaire et empêche toute régénération naturelle (par piétinement et abrutissement).



Exemple de plantations en retrait de la berge



Exemple de plantations en berge

Principes de mise en œuvre

Le maître mot pour la mise en place de plantations est « diversité ». En effet, il est indispensable de reconstituer une végétation rivulaire qui n'est pas uniforme. Il faut donc respecter :

- la nature de la végétation naturellement présente dans la zone et la diversité des espèces (cf. tableau ci-après),
- la diversité des classes d'âges afin de permettre à terme la régénération naturelle de la végétation,
- un bon équilibre entre les espèces arbustives et arborescentes, en particulier sur ces ruisseaux peu larges on veillera à ne pas risquer l'envahissement du lit par les arbustes buissonnants.

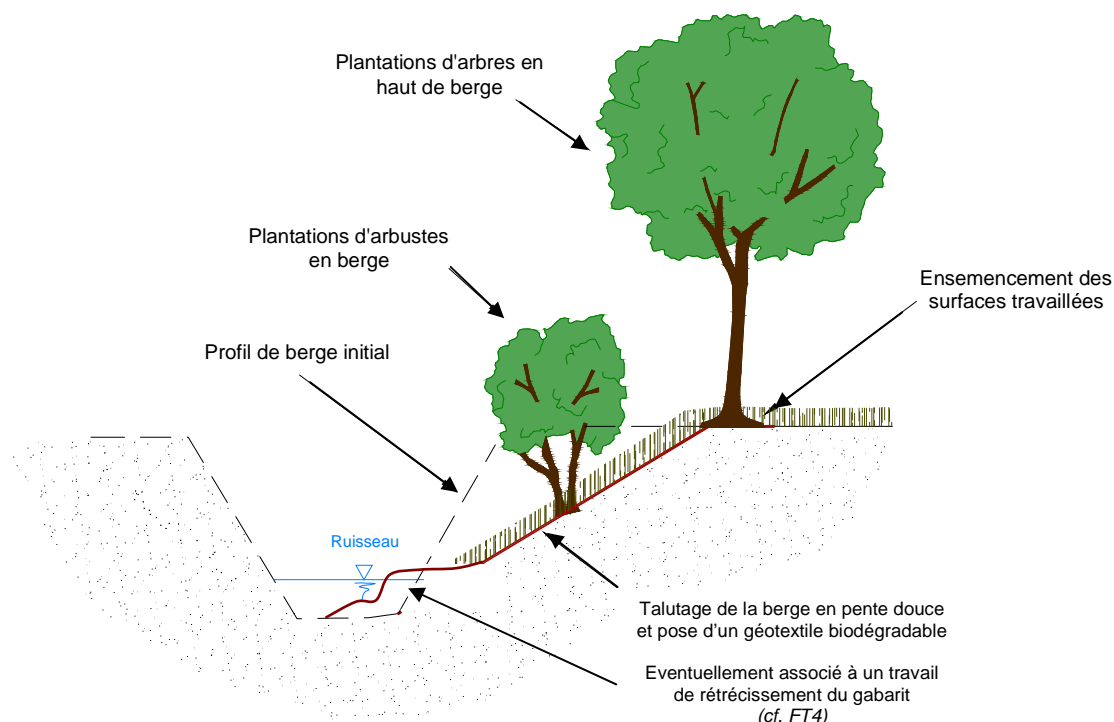
Espèces possibles pour la végétation des berges (liste non exhaustive)	Espèces de la strate herbacée	Laiches (carex) / Joncs / Iris / Menthe aquatique / Lysimaque / Salicaire / Reine des prés / Baldingère / Epilobe hirsute (éviter phragmites et massettes en raison des risques d'envahissement du lit)
	Espèces de la strate arbustive	Merisier à grappes / Camérisier à balai / Viorne obier / Prunellier / Eglantier / Cornouiller sanguin / Sureau / Fusain / Noisetier / Troène / Saule des vanniers / Saule amandier / Saule pourpre / Saule marsault / Erable champêtre / Pommier sauvage / Poirier sauvage
	Espèces de la strate arborée	Saule blanc / Saule fragile / Frêne commun / Aulne glutineux / Merisier / Tilleul à petite feuilles / Orme champêtre / Erable plane / Chêne pédonculé / Noyer commun

Spécificités des émissaires agricoles

- Une activité agricole très présente
La présence de ripisylve est parfois vécue comme une contrainte pour l'activité agricole à proximité des petits cours d'eau. La mise en place de plantations doit donc tenir compte de ces enjeux locaux (fauche, pâturage,...) afin de trouver un compromis entre intérêts environnementaux et usages liés au milieu naturel.
- L'importance des clôtures
En cas d'impact important du bétail, la simple pose d'une clôture peut suffire à la régénération naturelle d'une végétation rivulaire.
- L'alternance des plantations sur les berges
Sur un cours d'eau de faible gabarit, il n'est pas judicieux de planter densément sur les deux berges (cela risquerait d'enfermer le ruisseau dans un couloir de végétation). Les plantations peuvent donc être alternées sur les deux berges.
- La hauteur des berges
Sur certains émissaires recalibrés, les berges sont particulièrement hautes en rapport au débit transitant (en basses eaux notamment). Des plantations en haut de berges seraient alors situées en zone sèche, voire instable. Une reprise de la berge par talutage est alors nécessaire.

Schéma de principe

Renaturation des berges par talutage et végétalisation



Le schéma présente une intervention optimale avec talutage et mise en place de plusieurs strates de végétation.

Il est possible de définir l'ambition de l'intervention en fonction de l'espace disponible :

- plantation dans la berge (par bouturage ou plantation de jeunes sujets),
- léger retalutage, avec pose d'un géotextile et plantation,
- retalutage en pente douce avec pose d'un géotextile et plantation de plusieurs strates.



Exemple de plantations et pose de clôture sans travail de reprise des berges



Exemple de plantations en berge « retalutée »

Contraintes

Maîtrise foncière	La mise en place de plantations nécessite une emprise en berge. Elle déterminera la largeur de la ripisylve à terme.
Occupation du sol : mise en place de plantations en zone de prairie de pâture et/ou de fauche	Les plantations doivent être accompagnées par la mise en place de clôtures sur les secteurs pâturés et par des manchons de protection sur les secteurs fauchés pour éviter de blesser ou détruire les jeunes plants.
Hauteur de berges : berges abruptes et hautes (supérieures à 80 cm)	Il est nécessaire de retaluter la berge avant la mise en place de jeunes plants pour s'assurer de leur développement (voir schéma).
Dynamique du cours d'eau sur les zones de plantations	Les plantations mises en place sur les secteurs dynamiques et donc soumis à l'érosion doivent être adaptées. En effet, dans ces secteurs les plants doivent être implantés en retrait de la berge.
Présence de maladies	Certaines espèces (orme, aulne, aubépine) sont sensibles aux maladies. Il convient de recenser l'ampleur de celles-ci localement et d'adapter les plantations.



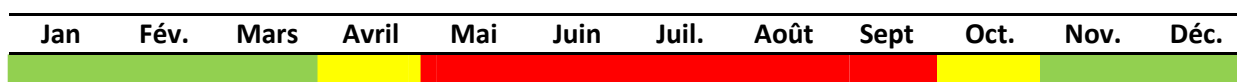
La présence d'une végétation boisée sur la bande enherbée ne constitue pas une contrainte par rapport à la conditionnalité et aux déclarations PAC. La compatibilité est notamment assurée d'un point de vue réglementaire pour les dispositifs végétalisés le long des cours d'eau (5 m minimum).

Peut être associé à :

Toutes les autres techniques : un complément de végétation est en général associé à toute opération.

Périodes d'interventions

Revégétalisation



Coût

Les coûts varient en fonction de la taille des plants, des espèces et de la présence de protections et/ou de clôtures. De manière générale, les coûts unitaires pour la mise en place de plantations varient entre 3 € et 15 € HT/ml de berge.

Plus d'infos :

- * Les ripisylves, des systèmes naturels à préserver, compatibles avec votre activité agricole, 2008, Agence de l'Eau Rhin Meuse.
- * Replanter le bord des cours d'eau, pourquoi ? comment ?, 2003, Agence de l'Eau Rhin Meuse.